

ERRATUM AU RAPPORT C-9-16, SÉ-AQLPA-5, DOCUMENT 1
« Revenir à la mission première d'Hydro-Québec Distribution »

Jacques Fontaine
Consultant en énergie

Préparé pour:
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 1^{er} mai 2008

À l'audience du 30 avril 2008 au présent dossier, Hydro-Québec a rectifié ses pièces B-49, HQD-4, Document 9 (page 11, Réponse 2-7(d) à SÉ-AQLPA) et B-41, HQD-4, Document 1 (page 8, Réponse 4.1 à la Régie, 2^e paragraphe) aux fins de remplacer l'année 2013 par l'année 2012. Références : Dossier R-3648-2007, Phase 1, Notes sténographiques, Volume 1, pages 16 et 87-88.

Au même effet, nous vous prions d'apporter les rectifications suivantes à la pièce C-9-16, SÉ-AQLPA-5, Document 1 « *Revenir à la mission première d'Hydro-Québec Distribution* » de Monsieur Jacques Fontaine :

- À la page vii, ligne 2, remplacer le chiffre « 2013 » par le chiffre « 2012 ». La ligne 3 reste inchangée.
- À la page 17, paragraphe 3, ligne 2, remplacer le chiffre « 2013 » par le chiffre « 2012 ». La ligne 3 reste inchangée.
- À la page 21, ligne 1, remplacer les mots « *leur retour de 2013* » par les mots « *la possibilité de leur retour de 2012* ».
- À la page 21, dans la citation, second paragraphe de la réponse, le texte suivant doit être ajouté à la fin du paragraphe : *[Note : Une rectification a été apportée par Hydro-Québec pour remplacer l'année 2013 par l'année 2012].*
- À la page 22, paragraphe 1, à la fin de la citation, ajouter ce qui suit : **(HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3648-2007, Pièce B-41, HQD-4, Document 1, page 8, Réponse 4.1 à la Régie, 2^e paragraphe, tel que rectifié par les notes sténographiques, volume 1, 30 avril 2008, pages 87-88.)**